



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Bertrand ALESCH, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Hassan FADI, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
Guy KREMER	à	Maryse GROSSE
Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
Mme. Bernard DORCHY	à	Christine ACKER
Yves LICHT	à	Marie-Josée THILL
Thierry MICHEL	à	Rachel ZIROVNIK
Evelyne DEROCHE	à	Michel PAQUET
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Valérie CARDET	à	Karine BERNARD
Serge RECH	à	Maurice LORENTZ

Absents, excusés : Eric GONAND, Michel SCHMITT, Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE,
Déborah LANGMAR,

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 36
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Bertrand ALESCH



14. Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022, adoptée en juillet 2018 par l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) prévoit la couverture de l'ensemble du territoire national par des Conventions Territoriales Globales (CTG) d'ici 2022, en

privilégiant l'échelon intercommunal. Elles remplacent progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec les communes en matière de petite enfance et jeunesse.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Dès 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- **la petite enfance,**
La CCCE joue un rôle de coordination de cette politique

- **L'enfance et la jeunesse,**
Les communes mènent ces politiques qui restent de leur compétence

- **L'animation de la vie sociale et la jeunesse, l'accès aux droits, et tout autres thématiques retenues**
Axe d'intervention développé en cohérence avec les acteurs compétents du territoire

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la CCCE et de ses communes membres.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui permet d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. La mobilisation autour de la CTG abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2026.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil communautaire

- **d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale, ci-annexé,**
- **d'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les actes afférents avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 16 décembre 2022

Le Président,
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le **21 DEC. 2022** Le Président

Publiée le : **21 DEC. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le **21 DEC. 2022**



